

brochure

l'archipel

PROPOSITION

D'UN

CINQUIÈME PROJET

DE RUES A OUVRIR

Dans la ville de Périgueux.

La décision ministérielle du 9 septembre 1856 qui a fixé l'emplacement à Périgueux de la Gare du chemin de fer Grand-Central, a imposé à la compagnie l'obligation de supporter, jusqu'à concurrence de 100,000 fr., le tiers de la dépense que la commune croirait devoir s'imposer pour faciliter l'accès de la Gare et la mettre en communication avec l'intérieur de la ville.

PZ 2800

Dans le but de bénéficier de cette indemnité et de réaliser en même temps des améliorations importantes pour l'intérieur de la ville, l'administration municipale a fait étudier plusieurs projets, au nombre de quatre, et qui lui ont paru atteindre, avec plus ou moins d'avantages et de facilité dans leur réalisation, le but proposé.

Chacun de ces quatre projets a pour objet l'ouverture de rues allant aboutir, en partant du boulevard, à la place du

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Z
0

— 2 —

Greffe, afin d'établir une communication entre la Gare et le quai projeté sur la rive gauche de l'Isle, au-dessous du Pont-Vieux.

À une époque qui n'est pas fort éloignée, et alors qu'il était question de la traverse de la route impériale n° 21, ces divers projets furent proposés et discutés; il en existait à cette époque un cinquième qui avait aussi ses partisans; c'était celui de la traverse par la rue Eguillerie. Ce projet ne figure plus aujourd'hui au nombre de ceux proposés par l'administration municipale. La cause de cette exclusion a été puisée dans cette circonstance que la traverse par la rue Eguillerie n'aboutissait pas au quai projeté, et ne pouvait par conséquent pas réaliser les avantages résultant d'une communication entre le boulevard et le faubourg des Barris.

Cependant, ce projet, tel qu'il a été modifié, a pour objet l'ouverture d'une large rue allant aussi aboutir à la place du Greffe et pouvant réaliser sous ce rapport tous les avantages des autres projets, en mettant en communication le boulevard avec le faubourg des Barris. Dans de pareilles conditions, la cause d'exclusion n'existe plus; aussi M. le maire, dans son impartiale sollicitude pour tous les intérêts de la ville, s'est-il empressé de communiquer à une commission désignée par un grand nombre d'adhérents, tous les documents propres à faciliter une étude approfondie des avantages que ce projet peut présenter sur tous les autres, afin d'en soumettre également l'adoption au conseil municipal.

La commission dont on vient de parler a complété son

travail, et il s'agit maintenant de faire connaître l'ensemble du projet d'après les modifications qu'on lui a fait subir, et de justifier les avantages immédiats et incontestables que son exécution doit procurer au point de vue de l'intérêt général de la ville.

D'après ce projet, la rue Eguillerie serait ouverte sur une largeur de onze mètres à partir du boulevard jusqu'à la place Saint-Georges ; à ce point, on ouvrirait une autre rue transversale ayant la même largeur, se prolongeant à gauche jusqu'à l'emplacement que doit occuper la halle projetée en face des allées de Tourny, et se continuant à droite par la rue de la Reconnaissance, qui aurait également la même largeur jusque sur la place du Greffe, en face de la cathédrale.

Enfin, la rue de la Sagesse, qui aboutit à la rue Eguillerie et à la place du Coderc, serait également ouverte sur une largeur de onze mètres.

Les dépenses pour l'ouverture et l'élargissement de ces diverses rues ont été très sérieusement évaluées par des hommes consciencieux et experts en cette matière. Leur travail pourrait au surplus être facilement contrôlé au vu du compte détaillé qu'ils ont conservé.

Ces évaluations donnent les résultats suivants :

1° Elargissement de la rue Eguillerie jusqu'à la place Saint-Georges.....	126,600 fr.
..... A reporter.....	126,600 fr.

<i>Report</i>	426,600 fr.
2 ^o Elargissement de la rue de la Sagesse...	34,500
3 ^o <i>Idem</i> de la rue de la Reconnaissance.....	34,000
4 ^o <i>Idem</i> de la place Saint-Georges à Tourny.	36,500
TOTAL	234,600 fr.

A cette somme il faut ajouter :

1 ^o 960 mètres courants de trottoirs à 8 fr. le mètre.....	7,680 fr.
2 ^o Pavés.....	4,440
3 ^o Traverse Saint-Martin pour aboutir à la Gare.....	60,000
TOTAL GÉNÉRAL	303,690 fr.

Déduisant les 100,000 fr. donnés par la compagnie.....	100,000
Il reste.....	203,690 fr.

Ce chiffre, bien inférieur à ceux des autres projets, est susceptible d'une diminution importante par les dons volontaires que feraient les propriétaires dont les maisons ne seraient pas touchées, si l'on prenait l'élargissement d'un seul côté, — dans la rue Eguillerie.

Dans le rapport si remarquable et si impartial que fit M. le Maire à la commission municipale dans sa session du 3 février dernier au sujet de l'adoption de l'un des quatre projets proposés, ce magistrat s'exprimait ainsi :

« Nous avions à nous demander d'abord quelles condi-

» tions essentielles devraient remplir les voies nouvelles
» pour que les résultats fussent à la hauteur et de l'impor-
» tance de l'entreprise et des dépenses qu'elle doit entraîner.

» Les conditions dont je parle m'ont paru être celles-ci :
» ouvrir une voie qui permette l'accès facile des places
» principales de l'intérieur, lesquelles devraient servir de
» point de départ pour la circulation entre la ville et la
» Gare ; en second lieu, établir une communication entre la
» Gare et le quai projeté sur la rive droite de l'Isle, au-
» dessous du Pont-Vieux, et mettre ainsi en rapport direct
» les deux centres du mouvement commercial de Périgueux ;
» rattacher le faubourg des Barris à la ville en améliorant
» leurs communications ; enfin, donner à l'ancienne ville,
» trop déshéritée jusqu'ici d'une part équitable dans les
» améliorations qui ont été réalisées, la facilité de circula-
» tion qui lui manque, et sauvegarder ainsi les intérêts
» considérables dont elle est le siège. »

Les conditions essentielles que doivent remplir les voies nouvelles ainsi résumées, sont on ne peut plus rationnelles, et il s'agit de rechercher quel est celui des cinq projets qui les remplit le mieux.

Pour procéder avec méthode, nous allons passer en revue chacun de ces projets par ordre de numéro, et tâcher de faire ressortir les avantages et la possibilité d'exécution de chacun d'eux.

Premier projet. — Ce projet consiste à ouvrir une rue en

prolongement de la rue de la Clarté, en ligne droite jusqu'au boulevard, traversant la place de la Mairie, y compris la mairie elle-même, et allant déboucher vers la partie moyenne de la place Bugeaud. La dépense est évaluée, déduction faite des 100,000 fr. donnés par la compagnie, à une somme de 542,000 fr.

Ce chiffre serait réduit à 470,000 fr. par la déduction d'une somme de 72,000 fr., montant de l'évaluation de la partie du tracé qui concerne les abords du Pont-Vieux, et qui est ajournée, dans les cinq projets, jusqu'à l'époque de la construction du quai.

Ce projet vient se heurter devant deux impossibilités absolues : la première résulte de ce que la voie nouvelle, venant aboutir perpendiculairement à la place Bugeaud, ne pourrait présenter à son ouverture un développement suffisant, à moins de sacrifier la place Bugeaud, et il est douteux que la ville veuille s'imposer un pareil sacrifice ; la deuxième impossibilité résulte de l'insuffisance des ressources de la ville pour faire face à une dépense de 470,000 fr., ce qui porterait sa dette actuelle à 816,000 fr.

C'est là un argument sans réplique.

Deuxième projet. — Ce projet diffère du premier en ce point seulement que la nouvelle rue à partir de la place de la Mairie suivrait la direction de la rue Hiéras et viendrait déboucher en face du théâtre, dans l'axe de cet édifice. La dépense s'élèverait à 143,000 fr. de plus que celle du premier

projet. Ce chiffre est une raison *a fortiori* suffisante pour qu'il soit inutile de s'occuper autrement de l'exécution de ce projet.

Troisième projet. — Il consiste à élargir et à rectifier les deux rues Taillefer et d'Enfer, et à prolonger cette voie jusqu'au Pont-Vieux par le remblai de la partie inférieure de la place Daumesnil, de la place du Greffe et par celui de la rue du Pont-Vieux ; la dépense est évaluée au chiffre de 500,000 fr., duquel il faudrait déduire :

1^o Le montant des offres faites par les propriétaires de la rue Taillefer, ci..... 66,569 fr.

2^o L'indemnité due par la compagnie..... 100,000

3^o L'évaluation de la partie des abords du Pont-Vieux, fixée à..... 72,000

4^o L'évaluation de la partie qui serait ajoutée entre la place Marcillac et celle du Greffe, fixée à..... 70,000

TOTAL..... 308,569 fr.

La dépense totale étant de... 500,000 fr.

Si l'on en déduit le chiffre ci-dessus..... 308,569

On a un reliquat de..... 191,431 fr.

Ce chiffre ne serait pas au-dessus des ressources de la ville, et l'exécution de ce projet, sous ce rapport, serait

très réalisable; mais on se demande quel avantage la vieille ville retirerait de l'élargissement de la rue Taillefer, qui continuerait d'avoir les mêmes aboutissants, sans se relier par de larges voies à aucun autre quartier, à aucune autre place que celle du Greffe par la rue d'Enfer, dont l'élargissement serait même ajourné. La ville se soumettrait ainsi au paiement d'une dépense considérable pour donner purement satisfaction à des intérêts privés, qui sont d'ailleurs suffisamment protégés par l'importance commerciale que la rue Taillefer et la place Marcillac doivent à leur position.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que la compagnie ne doit donner l'indemnité de 100,000 fr. que pour faciliter les abords de la Gare et la mettre en communication avec l'intérieur de la ville.

Il est incontestable qu'il n'existe dans ce moment d'autre avenue pour aboutir à la Gare que la route de Bordeaux, et qui est évidemment insuffisante. Tout le monde reconnaît la nécessité de l'ouverture d'une nouvelle avenue, qui est naturellement tracée: c'est celle par la rue Saint-Martin. Aussi, dans tous les projets, fait-on entrer une dépense de 60,000 fr. pour ouvrir et régulariser cette avenue.

L'élargissement de la rue Taillefer formerait, il est vrai, une voie de communication directe de l'intérieur de la ville avec la Gare par la route de Bordeaux, qui est la seule avenue praticable pour arriver à cet établissement; mais l'avenue par la rue Saint-Martin se trouverait isolée et ne serait en communication avec aucune rue de l'intérieur de la ville.

Dans ce cas, la compagnie ne pourrait-elle pas se refuser au paiement d'une indemnité qui n'aurait été accordée qu'en vue d'une amélioration qui ne serait point réalisée?

Cette observation s'applique à tous les autres projets qui ne remplissent pas cette condition essentielle.

Quatrième projet. — Il consiste à ouvrir une rue en ligne droite qui commencerait en face du théâtre, en prenant pour axe celui de cet édifice, suivrait la direction du côté sud de la rue Hiéras, traverserait la place de la Mairie et aboutirait à la place Marcillac, en détruisant les maisons situées entre ces deux places; elle se prolongerait, au moyen *d'une ligne brisée*, jusqu'au Pont-Vieux, en suivant la place Marcillac, la rue d'Enfer rectifiée, les places Daumesnil et du Greffe.

Ce tracé ne s'arrêterait point là; la salle de spectacle serait détruite, et son emplacement formerait une large rue en regard de celle qui viendrait aboutir au boulevard, et se prolongerait jusqu'à l'emplacement de la préfecture projetée dans l'enclos Sainte-Ursule. La dépense pour l'exécution de ce vaste projet, dont l'initiative est due à l'éminent magistrat qui administre notre département, s'élèverait à 676,000 francs, ce qui porterait la dette actuelle de la ville à la somme énorme de 1,032,000 fr.

Avoir posé un pareil chiffre, c'est avoir constaté l'impossibilité de l'exécution d'un semblable projet.

Cependant, ce projet a été maintenu comme pouvant dès à présent être réalisé en partie, en le réduisant uniquement

au tracé qui part du boulevard en face le théâtre et se prolonge jusqu'à la place Marcillac. La dépense de cette partie du projet est évaluée, y compris les 100,000 fr. d'indemnité de la compagnie, à une somme totale de 334,000 fr.

Ce chiffre, d'après les documents fournis par M. le Maire dans son rapport, n'excèderait pas les ressources de la ville, qui ne se trouverait engagée que pour douze années, à partir de l'extinction de la dette actuelle, en ce que, bien entendu, l'emprunt de 280,000 fr. autorisé pour la construction de la halle aux grains servirait à couvrir ces dépenses à due concurrence.

Ce projet, ainsi réduit, présente-t-il des avantages immédiats dans l'intérêt général de la ville? Évidemment non, car son exécution n'aurait pour résultat que d'ouvrir une large rue parallèle à celle de la rue Taillefer et qui serait sa rivale, puisqu'elle aurait les mêmes aboutissants; elle diviserait la vieille ville en deux parties, avec lesquelles elle ne se trouverait en communication par aucune voie praticable; elle ne produirait aucune amélioration pour les quartiers qui se trouveraient du côté nord, et elle détruirait complètement l'importance commerciale de la rue Taillefer, qu'elle ne doit qu'à sa position et à ses aboutissants, *qui seraient les mêmes pour les deux rues.*

Ce projet aurait en outre l'inconvénient de tous les précédents, c'est-à-dire celui de ne pas communiquer directement de l'intérieur de la ville à la rue St-Martin.

Il est vrai qu'on nous fait espérer, dans un avenir plus ou

moins éloigné, la possibilité de construire la préfecture sur l'enclos des Ursulines, et, dans ce cas, nous verrions disparaître notre théâtre pour faire place à une continuation de rue qui se prolongerait jusqu'à la nouvelle préfecture.

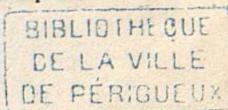
Qu'il nous soit permis à cette occasion de consigner ici une observation que nous livrons à l'appréciation de la commission municipale.

Lorsqu'il s'est agi de déterminer l'emplacement de la Gare, la commission municipale a été d'avis de le fixer au bas de la place Francheville, afin de maintenir le mouvement commercial dans l'intérieur de la vieille ville.

Lorsqu'il s'est agi de l'établissement d'une halle aux grains, la même commission a émis le vœu que cet établissement fût construit sur l'emplacement occupé par le pâté de vieilles maisons qui font face aux allées de Tourny, et cela dans la même pensée de centralisation du commerce dans l'intérieur de Périgueux.

Enfin, lorsqu'il a été question de la fixation d'un emplacement pour la construction d'une nouvelle préfecture, l'administration supérieure, guidée par le même sentiment de justice, avait fixé cet emplacement dans les jardins de MM. de Monéys et de Fayolle.

Aujourd'hui, cet emplacement serait changé, et ce changement imposerait à la commune une dépense considérable, qui consisterait à payer la différence qui existerait entre la valeur du nouvel emplacement et celle de l'ancien ; c'est-à-dire que la ville serait privée de l'avantage qui résultait pour



elle de l'établissement d'un beau monument dans son enceinte, et qu'elle paierait de ses deniers une partie de la dépense nécessaire pour doter la nouvelle ville d'avantages dont elle profiterait seule. Ces considérations nous font espérer que l'emplacement déjà choisi et adopté pour la construction de la préfecture dans le jardin de Monéys sera maintenu, et que nous conserverons encore long-temps notre théâtre, dont les proportions répondent à l'importance de la population.

Cinquième projet. — Ce projet réalise-t-il d'une manière plus satisfaisante que les autres les améliorations que l'on doit attendre de son exécution ?

On peut répondre hardiment d'une manière affirmative à cette question.

En effet, l'élargissement de la rue Eguillerie permet l'accès facile des places principales de l'intérieur, puisqu'elle aboutit d'une part à la place du Coderc par la rue de la Sagesse, d'autre part à la place du Greffe par la rue de la Reconnaissance, et à la place Marcillac par la rue d'Enfer, aussitôt que l'État aura fait enlever le pâté de maisons qui entourent la cathédrale du côté de cette rue, et enfin aux belles promenades de Tourny, d'où l'on apercevrait notre ancienne et magnifique cathédrale restaurée.

L'élargissement de la rue Eguillerie aurait encore pour résultat d'établir une communication entre le quai projeté et la Gare, de rattacher le faubourg des Barris à la ville en améliorant leurs communications, de relier, en un mot, par de larges voies, les divers quartiers de la ville, et centraliser

ainsi le commerce et le mouvement dans l'intérieur du vieux Périgueux. Enfin, l'exécution de ce projet remplirait surtout la dernière condition, qui consiste à donner à l'ancienne ville, trop déshéritée jusqu'ici d'une part équitable dans les améliorations qui ont été réalisées, la facilité de circulation qui lui manque, et sauvegarder ainsi les intérêts considérables dont elle est le siège.

La partie de l'ancienne ville déshéritée de sa part équitable dans les améliorations qui ont eu lieu, serait-elle la rue Taillefer, les places Marcillac, du Coderc, de la Mairie, qui, par leur position et leurs aboutissants, ont toujours été et seront même toujours le centre du mouvement commercial ?

La partie déshéritée qui a besoin que l'on fasse pénétrer à travers ses antiques et étroites rues, l'air, la lumière, la circulation, n'est-elle pas évidemment celle qui des allées de Tourny s'étend jusque vers la place du Coderc et la place du Greffe, comprenant plus du tiers de la population de Périgueux ? L'administration municipale l'avait ainsi pensé, lorsqu'il y a une année à peine, elle votait la construction d'une halle aux grains en face des allées de Tourny. La désignation de cet emplacement avait été déterminée par les résultats que devaient avoir, pour l'assainissement et l'embellissement de tout un quartier, la destruction d'un grand nombre de vieilles maisons, la construction d'un beau monument et le commencement d'une rue nouvelle.

S'il est vrai que l'adoption de l'un des projets soumis à la délibération de la commission municipale doive avoir pour

conséquence l'ajournement de l'établissement d'une halle aux grains, ne serait-il pas souverainement équitable de donner la préférence à celui de ces projets qui, réalisant les avantages que semblait faire espérer l'exécution des autres, donnerait en même temps satisfaction à *de légitimes espérances*, au moyen de l'ouverture de la rue allant des allées de Tourny à la cathédrale?

Les dépenses qu'occasionneraient ces améliorations importantes seraient inférieures de 130,310 fr. à celles nécessitées par l'exécution de la partie du quatrième projet actuellement possible, et dont le chiffre est en rapport avec les ressources de la ville.

La moitié de cet excédant serait suffisante pour continuer la traverse de la rue Eguillerie jusqu'à sa jonction avec la route impériale n° 21 ; de sorte qu'avec une dépense bien inférieure, au lieu d'avoir uniquement une nouvelle rue dans un parcours aussi restreint que celui qui de la place Marcillac se dirige en droite ligne jusqu'au boulevard, en face du théâtre, on obtiendrait une vaste et large rue, traversant dans toute son étendue la partie nord de la vieille ville, se continuant *directement* jusqu'à la Gare par la rue Saint-Martin. On aurait, de plus, une magnifique rue transversale partant des allées de Tourny et se prolongeant jusqu'à la place du Greffe, en face de la cathédrale, et enfin une troisième rue mettant en communication la rue Eguillerie avec la place du Coderc, la rue des Chaînes, la place de la Mairie.

Toutes ces grandes et importantes améliorations auraient une influence immédiate, générale, pour la prospérité de

notre vieille ville, et, loin de nuire à l'importance commerciale du quartier Taillefer, des places Marcillac, du Coderc et de la Mairie, elles ne feraient que développer l'activité et le mouvement dans tous ces quartiers par les voies nouvelles qui y iraient aboutir.

C'est ainsi que se trouverait réalisé, en très grande partie, ce tableau de fantaisie que nous a fait entrevoir M. le Maire dans son rapport, mais dont la possibilité d'exécution serait ajournée à un demi-siècle, si l'un des autres projets était adopté.

A nous de doter l'ancienne ville d'améliorations utiles tant au point de vue de l'intérêt commercial qu'au point de vue de l'assainissement et de la salubrité publique; à la génération future de continuer ces améliorations au point de vue des embellissements purement artistiques, à l'aide des éléments de bien-être et de prospérité que nous lui aurons légués!

LACHAPELLE, *avoué*,

Membre de la Commission municipale.

